

l'extension du libre-échange à l'ensemble des Amériques ne provoqueront une ligne de faille dans le Pacifique. L'APEC peut prendre à sa charge et arbitrer les aspects interculturels des questions commerciales, comme ne pourront jamais le faire ni l'Organisation mondiale du commerce ni l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques].

Au sommet de l'APEC à Djakarta en novembre, on s'est posé la question suivante : à quelle échéance devrait être soumis l'engagement envers le libre-échange? Ne devrait-on pas plutôt se demander à quel moment – et selon quelles modalités – la négociation du libre-échange devrait commencer? Si nous regardons vers l'avenir, si nous préservons l'élan imprimé par les sept années des négociations d'Uruguay, alors, et alors seulement, pourrions-nous faire de réels progrès. Le Canada a proposé quelques mesures précises.

D'abord, les pays de l'Asie-Pacifique devraient songer à accélérer la mise en oeuvre des réductions tarifaires convenues lors des négociations d'Uruguay. L'APEC pourrait songer à des réductions tarifaires supplémentaires dans d'autres secteurs. Il est sans doute possible d'harmoniser davantage les tarifs douaniers sectoriels ou de procéder, pour un éventail de produits, à une nouvelle élimination de tarifs douaniers. Simultanément, les pays de l'APEC doivent tirer parti de l'Accord général sur le commerce des services pour libéraliser davantage leurs services financiers, un secteur clé de l'économie planétaire moderne, dans laquelle commerce et investissement sont aujourd'hui indissociables.

Deuxièmement, les économies de l'APEC doivent se demander comment elles pourraient demeurer à l'avant-scène de la libéralisation des investissements. La progression devrait être la suivante : d'abord un ensemble de principes non obligatoires, puis un ensemble convenu de règles assorti d'un mécanisme de règlement des différends. Il importe de faciliter l'investissement privé international – source importante de croissance dans cette région – et de réduire les incertitudes et les coûts de transaction de l'investissement et du commerce lié à l'investissement. Les pays de l'APEC pourraient, jusqu'à l'adoption d'un code, consentir au *statu quo* sur toutes les mesures qui entravent les courants d'investissement entre eux.

Troisièmement, les pays de l'APEC pourraient négocier l'élimination, à court terme, des subventions à l'exportation des produits agricoles dans la région. Notre objectif commun à plus long terme devrait être de proscrire toutes les subventions à l'exportation dans le commerce mondial des produits agricoles.

Finalement, les pays de l'APEC pourraient s'entendre sur des normes commerciales. Comme la région Asie-Pacifique compte un bon nombre de grandes sociétés mondiales de haute technologie, nous pourrions choisir un ou deux secteurs, par exemple les